

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SALEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212 et L.2213.1.

VU le Code de la Route et notamment ses articles R.411.8 et R 411-25 et suivants.

VU le Code Pénal et notamment l'article 131-13.

VU la demande présentée par la SARL DANI CONSTRUCTIONS, 779 rue de Cagny à 80090 AMIENS pour des travaux de réparation d'une fissure sur le mur de Mr et Mme VERNAY sis rue Marx Dormoy à 80480 SALEUX.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de permettre à l'entreprise de travailler dans les meilleures conditions possibles et en toute sécurité.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous les usagers mais aussi les riverains.

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du lundi 15 avril 2024 (le matin), la SARL DANI CONSTRUCTIONS pourra intervenir rue Marx Dormoy pour procéder à des travaux de réparation d'une fissure sur le mur de Mr et Mme VERNAY domiciliés 83, rue Jean Catelas à SALEUX.

Article 2 : Afin de permettre à l'entreprise d'intervenir et de travailler dans de bonnes conditions, la rue Marx Dormoy sera barrée donc interdite à la circulation ce lundi 15 avril 2024 (matin).

Article 3 : Il appartiendra à la SARL DANI CONSTRUCTION de mettre en place la signalisation pendant la durée du chantier.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie. Il le sera aussi sur le chantier mais à la charge de l'entreprise.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication, d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens soit à compter de la réception de la lettre exprimant le rejet du recours gracieux ou soit à compter de l'expiration du délai de 2 mois après la formulation du recours gracieux. En effet, le silence gardé de la commune pendant 2 mois équivaut à un rejet implicite de la demande.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Somme à Amiens.
- Madame Catia TEIXEIRA, SARL DANI CONSTRUCTION (daniconstruction@outlook.com)
- Messieurs les policiers municipaux de Saleux.

Fait à Saleux, le 11 avril 2024

Le Maire,
Isabelle RAMBOUR

